

ENTREPRISES RESPONSABLES

**DÉJÀ UNE
RÉALITÉ !**

**Fiche d'information pour
les parlementaires
Session de printemps 2025**

SUISSE

- Des réglementations étendues en matière de durabilité existent déjà.
- Les chiffres actuels montrent que le modèle suisse a fait ses preuves.

INTERNATIONAL

- L'UE propose une simplification importante de la directive sur le devoir de vigilance et des règles de transparence.
- L'Australie, le Canada et Singapour montrent que des approches souples et favorables aux PME promeuvent davantage la durabilité.

DES FAITS, PAS DES POLÉMIQUES

- Des cas isolés, pas de défaillance systémique
- Normes élevées et responsabilité déjà ancrées dans les entreprises suisses



Le modèle suisse en matière de durabilité : oui à l'efficacité, non à la bureaucratie

Ces dernières années, la Suisse a amplement débattu de son rapport à la durabilité et volontairement opté pour une voie coordonnée au niveau international. Celle-ci s'appuie sur les normes mondiales de l'ONU et de l'OCDE – mais permet aussi une approche indépendante tenant compte des particularités de notre économie.

LES PRINCIPALES RÈGLES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ POUR LES ENTREPRISES SUISSES

Nouvelles obligations de reporting en matière de durabilité

Les grandes entreprises d'intérêt public (sociétés, banques et assurances de plus de 500 collaborateurs cotées en bourse) doivent publier des rapports sur des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). La réglementation s'inspire de l'ancienne directive européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité (NFRD). Les obligations sont accompagnées d'une disposition pénale.

Devoirs de diligence

La loi suisse prévoit des obligations de diligence spécifiques dans les domaines des minerais provenant de zones de conflit et du travail des enfants. Sur ce dernier point, les obligations de l'UE vont moins loin. Les entreprises suisses ont en outre, indirectement, via le reporting en matière de durabilité, une obligation générale de procéder à des vérifications minutieuses le long des chaînes d'approvisionnement mondiales. Elles ne peuvent produire des rapports fondés que si elles ont préalablement analysé l'impact de leurs activités commerciales dans leur chaîne de valeur.

Loi sur le CO₂ et stratégie climatique

Notre pays veut atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. Les entreprises peuvent s'engager volontairement à atteindre des objectifs de réduction des émissions et bénéficier, en contrepartie, d'allègements fiscaux.

Nouvelles dispositions de la LCD contre le greenwashing

Début 2025, la loi contre la concurrence déloyale (LCD) a été renforcée pour permettre de mieux lutter contre les reproches d'éco-blanchiment.

Des particuliers ont récemment lancé une nouvelle initiative « multinationales responsables », qui s'inspire de la directive initiale de l'UE sur les devoirs de vigilance, et qui est donc déjà dépassée sur des aspects clés. Avec son paquet « omnibus », l'UE reconnaît les faiblesses de son approche rigide actuelle. Des pays comme l'Australie, le Canada et Singapour montrent que des mécanismes plus souples et tenant mieux compte des besoins des PME permettent de promouvoir plus efficacement la durabilité.

La Suisse doit tirer des leçons des expériences internationales et s'assurer que ses règles encouragent des activités économiques durables sans surcharger les entreprises.

Vérification des faits : les entreprises suisses sont sur la bonne voie

Ces dernières années, les entreprises suisses ont fait des progrès considérables dans la mise en œuvre de nouvelles exigences de durabilité, notamment en matière de transparence et de diligence raisonnable. Selon une analyse de la Confédération, près de 80 % des grandes entreprises et 60 % des PME mettent en œuvre des mesures, dont des analyses de risques sur les droits de l'homme, l'environnement et la corruption. Des mesures ciblées de réduction des risques et de transparence, avec des rapports clairs et des contrôles systématiques fondés sur les risques, ont été mises en place, en particulier dans les secteurs où les chaînes d'approvisionnement sont complexes, comme la finance, les denrées alimentaires, les textiles, la mécanique, la pharma et l'industrie extractive.



Aspects	PME	Grandes entreprises	Degré de réalisation
Droits de l'homme	63,3 %	84,5 %	75,7 %
Environnement	90,0 %	94,0 %	92,4 %
Emploi et relations de travail	80,0 %	76,2 %	77,8 %
Corruption	63,3 %	89,3 %	78,5 %

Bruxelles corrige le cap : voici pourquoi l'UE simplifie sa réglementation

En février 2025, la Commission européenne a présenté le paquet « omnibus », dont l'ambition est de simplifier les règles en matière de durabilité. Ce projet met l'accent sur la réduction des obstacles bureaucratiques et des charges réglementaires pesant sur les entreprises – avec des économies pouvant atteindre 6,3 milliards d'euros. Le projet est lié au Pacte vert pour l'Europe, qui a débuté comme un projet ambitieux de durabilité, mais dont l'abondance de règles et d'exigences a poussé de nombreuses entreprises à leurs limites. Cette approche réglementaire a donc été de plus en plus critiquée par des associations économiques, des entreprises et la politique. Le paquet « omnibus » réoriente considérablement la politique européenne. L'objectif reste d'ancrer la durabilité dans l'économie, mais en mettant davantage l'accent sur la compétitivité et la praticabilité.

SIMPLIFICATIONS PROPOSÉES PAR LE PAQUET « OMNIBUS »*



Devoir de vigilance

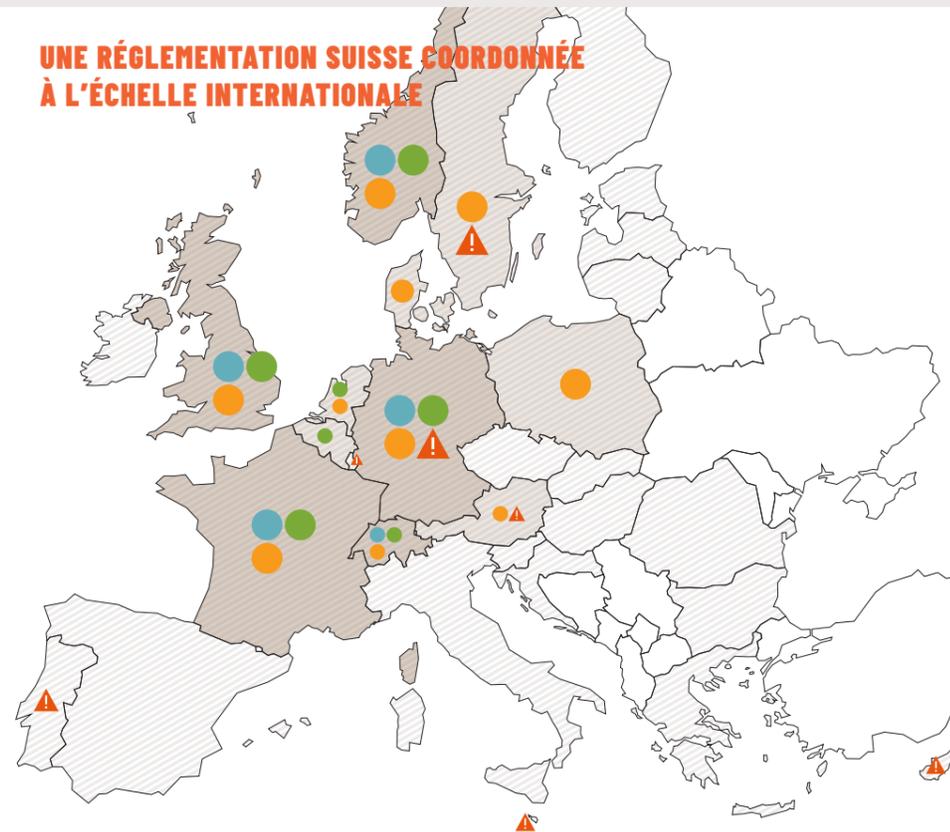
- **Devoir de vigilance :** Identification et évaluation de risques liés aux droits de l'homme et à l'environnement. Mesures de prévention et corrections tout au long de la chaîne d'approvisionnement. *Focalisation sur l'entreprise et les fournisseurs directs*
- **Émissions de CO₂ :** Plans climatiques selon l'accord de Paris. Mise en œuvre de pratiques durables dans la chaîne d'approvisionnement. *Exigences moins détaillées*
- **Surveillance :** Contrôle par des autorités nationales. Sanctions en cas d'atteinte accessibles au public. *Amendes pouvant atteindre 5 % du chiffre d'affaires net*
- **Responsabilité :** Responsabilité civile en cas d'atteinte au devoir de diligence. *Biffé*

Reporting en matière de durabilité

- **Champ d'application :** Outre les grandes entreprises, les grandes PME (à partir de 250 collaborateurs) sont aussi soumises à ces règles. *Focalisation sur les grandes entreprises, près de 80 % des entreprises ne doivent plus produire de rapport*
- **Reporting ciblé :** Les entreprises concernées doivent prouver leur engagement avec jusqu'à 1000 points de données. *Réduction significative des données et suppression du rapport sectoriel*
- Les entreprises doivent soumettre leurs rapports à un audit exhaustif. *Exigences en matière d'audit fortement simplifiées*
- Premier reporting prévu en 2026. *Délais de reporting prolongés de deux ans*

* Ce paquet « omnibus » doit maintenant suivre le processus législatif. Le Parlement européen et le Conseil des ministres doivent se mettre d'accord sur un projet final avant que les nouvelles règles puissent être transposées dans le droit national.

UNE RÉGLEMENTATION SUISSE COORDONNÉE À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE



- **Obligation de reporting déjà en vigueur (NFRD/CSRD)**
NFRD ou réglementation analogue (ancienne directive européenne sur le reporting non financier, applicable dans l'UE jusqu'à la mise en œuvre de CSRD)
- **CSRD** (nouvelle directive européenne, étend les exigences de reporting, mise en œuvre retardée dans certains pays)
- **Devoirs de vigilance**
Exigences légales imposées aux entreprises pour identifier et minimiser les risques liés aux droits de l'homme et à l'environnement tout au long de la chaîne de valeur. Comprend des obligations générales et des réglementations sectorielles ou spécifiques.
- **Droit de la concurrence déloyale**
Des dispositions légales étendues ou spécifiques contre des informations en matière de durabilité trompeuses sur des produits ou des pratiques commerciales
- **Application**
Sanctions ou conséquences juridiques en cas d'infraction (amendes administratives, responsabilité civile, sanctions pénales)
- ▲ **Procédures d'infraction**
Pays contre lesquels la Commission européenne a engagé une procédure en raison de retard dans la mise en œuvre de la directive sur la durabilité (CSRD)

Voici comment Chocolats Camille Bloch SA s'est emparée de la durabilité



De quel projet dans le domaine de la durabilité êtes-vous particulièrement fier chez Camille Bloch ?

Daniel Bloch : Nous sommes fiers de continuer à produire du chocolat de qualité supérieure, de la fève au produit final, depuis près de 100 ans. Chez nous, la durabilité fait partie intégrante de toute décision. Notre projet en Géorgie en témoigne : il y a quatre ans, nous avons acheté des terres et créé une plantation de noisettes, en veillant à un comportement responsable sur le plan environnemental et à des conditions de travail équitables. Cette plantation, qui contribuera à la compensation des émissions de CO₂, témoigne de notre engagement en faveur de matières premières responsables.

Quels sont les enjeux du reporting en matière de durabilité ?

Nous devons non seulement nous assurer que nous respectons les lois en vigueur, mais aussi en apporter la preuve. Nous sommes confrontés à une multitude de réglementations focalisées sur les droits de l'homme, la biodiversité, la protection du climat, etc. Par ailleurs, nos clients exigent un reporting répondant à des normes précises, mais différentes. Et puis, on ne distingue pas les thèmes qui relèvent de notre responsabilité de ceux, comme la lutte contre la pauvreté, qui relèvent avant tout de l'État.

» Si la Suisse appliquait les réglementations actuelles de l'UE en matière de durabilité, nous ne pourrions plus répondre à cette exigence nous-mêmes

Quels sont les avantages de la législation suisse actuelle par rapport à celle de l'UE ?

L'élaboration du rapport de diligence raisonnable est supportable pour une PME qui n'a pas les moyens de se doter d'un service dédié à la durabilité et à la gouvernance. Si la Suisse appliquait les réglementations actuelles de l'UE, nous ne pourrions plus répondre à

cette exigence nous-mêmes. Nous plaillons pour des lois pragmatiques, qui permettent aux entreprises de mettre en œuvre des solutions écologiquement et économiquement viables, tout en donnant aux agriculteurs des pays concernés la possibilité de prendre des mesures judicieuses.

Dans quelle mesure les obligations de reporting en matière de durabilité limitent-elles votre capacité à investir du temps et des ressources dans des initiatives concrètes ?

Satisfaire ces exigences prend du temps. Mais il y a plus important : en raison d'une multitude d'exigences réglementaires différentes, nous sommes comme dans un tunnel ; nous et nos fournisseurs sommes incités à nous focaliser sur les réglementations les plus récentes.

» Si nous ne pouvons pas nous charger du reporting, les coûts seront d'autant plus élevés, et ces ressources feront peut-être défaut pour pouvoir soutenir la mise en place d'un projet judicieux sur le terrain

L'esprit d'entreprise en pâtit. Si nous ne pouvons pas nous charger du reporting, les coûts seront d'autant plus élevés, et ces ressources feront peut-être défaut pour pouvoir soutenir la mise en place d'un projet judicieux sur le terrain.

Après les annonces de simplification (paquet « omnibus ») de l'UE, qu'attendez-vous de la Suisse ?

Les nouvelles lois sont souvent conçues pour les grandes entreprises, avec l'idée que les PME bénéficieront d'allègements. Mais, si une entreprise de 180 employés n'est plus considérée comme une PME, ces allègements ne servent pas à grand-chose. L'UE reconnaît désormais que les valeurs limites doivent être adaptées et que la bureaucratie doit être réduite de 30 %. Selon nous, il serait préférable de minimiser la bureaucratie dès le début, de fixer des seuils suisses pour la définition d'une PME ou d'une grande entreprise, en nous basant sur notre tissu économique, et de prendre des mesures qui permettent aux entreprises de s'engager pleinement dans la durabilité.

ESG : cinq questions, cinq réponses. Ce qui était autrefois un atout pour les entreprises est désormais indispensable. Mais que signifie exactement ESG ? Lisez les explications dans notre nouvel aperçu.

